

ciations de mes vénérables collègues : il n'y a pas deux manières de voir sur ce point dans l'épiscopat.

« C'est, en effet, une étrange idée, qui ne s'était présentée à personne jusqu'ici, que celle d'appeler à la fois toutes les jeunes filles de notre pays, de 14 à 18 ans, sous la discipline de trois mille professeurs, et de poser en principe que l'instruction supérieure des filles peut être confiée à des hommes. Je n'hésite pas à dire qu'un pareil système blesse, au plus haut degré, les convenances morales, les règles les plus vulgaires de la décence et toutes les délicatesses de notre civilisation chrétienne.

« Aussi a-t-il été accueilli avec la plus grande faveur par la presse irréligieuse et par tous les sophistes de l'école saint-simonienne, qui voudraient changer les conditions de la société présente, pour établir sur ses ruines un nouvel ordre social de leur invention.

« Si vous étiez de ces pères indifférents au danger de voir leurs filles s'affranchir de la modestie et de la réserve qui sont le plus précieux apanage de leur sexe, si vous ne craigniez pas de leur faire prendre l'habitude des formes prétentieuses du demi-savoir, si ridicules chez les femmes; si enfin vous étiez capable de supporter qu'elles deviennent de « libres penseuses », sans foi, ne croyant plus à la vertu et tout à fait impropres aux devoirs de la vie intérieure de la famille; oh! alors il serait très-naturel de les laisser aller à ces cours publics et monter sur les théâtres, où l'on décerne des récompenses honorifiques au milieu des applaudissements de la foule.

« Si, au contraire, vous voulez, comme je n'en puis douter, que vos filles soient un jour des femmes fortes dans le sens chrétien du mot, des femmes d'un esprit solide et d'une vraie distinction, ne dédaignant pas de s'occuper des affaires domestiques et gardant dans toute leur conduite la dignité qui commande l'estime et le respect; prolongez, autant que vous le pourrez, leur séjour dans l'établissement où elles sont élevées, et, quand elles seront rentrées au foyer paternel, donnez-leur la facilité de perfectionner leurs connaissances par des lectures sérieuses, ou au moins des leçons privées dont de sages précautions écarteront tout péril.

« Croyez bien, monsieur, que la science distribuée en public, avec grand appareil, à de jeunes esprits que l'âge n'a point encore mûris, est une science fort superficielle dont il ne reste rien ou presque rien d'utile.

« Pour me résumer en deux mots, je regarde le nouveau mode d'enseignement comme tout à fait contraire à la prudence chrétienne, et je crois qu'il serait blâmé par la sagesse paternelle elle-même, car les anciens philosophes ont toujours recommandé le plus grand respect et la plus sévère circonspection dans toutes les choses qui touchent à l'éducation de la jeunesse.

« Au reste, il est facile de prévoir que le nouvel enseignement aura le même sort que les conférences scientifiques inaugurées, il y a deux ans, avec tant de retentissement, et dont il n'est plus question aujourd'hui.

« A Tours, les nouvelles classes ont été ouvertes, et vous savez le peu d'empressement que l'on met à se faire inscrire pour y assister. Il n'en pouvait être autrement dans une ville où les mères de famille sont animées de l'esprit chrétien, et conservent un sentiment élevé des bienséances morales.

« Il est inutile, monsieur, de vous faire remarquer que mes observations ne sauraient porter la moindre atteinte à la considération de MM. les professeurs du lycée, qui sont tous, je n'en doute pas, des hommes fort estimables. Le jugement que j'exprime porte sur le plan ministériel et non sur le mérite des hommes chargés de le mettre à exécution.

« Agréer, monsieur, l'assurance de mon affectueux dévouement.

« J. Hipp. archevêque de Tours. »

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE du Journal de Roubaix

Paris, 17 décembre.

La séance d'hier au Corps législatif a causé quelque déception à la Chambre même et dans le public, les bruits qui avaient couru n'ayant pas été justifiés par l'événement. Il est vrai que M. Picard, au nom de l'opposition, a déposé plusieurs demandes d'interpellations qui n'ont pas beaucoup de chances d'être autorisées par la majorité, mais il n'y a pas eu d'observations sur le procès-verbal et il n'a été fait aucune communication au nom du gouvernement. M. Poucher ou M. de Moustier n'est venu donner aucune explication au sujet des dépêches de M. Nigra, publiées par le *Livre-Vert* italien et qui font jouer aux ministres français des rôles contradictoires.

On eut d'autant plus vivement désiré avoir des renseignements à ce sujet qu'on prétend que les relations de la France et de l'Italie sont loin d'être des meilleures. Depuis deux jours, le bruit du départ de M. Nigra se reproduit avec insistance; selon les uns, il serait remplacé par M. Visconti-Venosta; selon les autres, il y aurait une rupture diplomatique entre la France et l'Italie. Cette dernière version doit devenir vraie un peu plus tôt un peu plus tard. La France sera nécessairement amenée à faire la guerre à l'Italie, ou bien elle aidera à la ruine de l'unité, ce qu'elle peut facilement faire sans déclarer ouvertement et officiellement la guerre à son

ancienne et infidèle alliée. En reste, le vote du Parlement italien ne peut manquer d'exercer une influence considérable sur les rapports des deux pays. Toute la question est donc aujourd'hui de savoir si le cabinet Menabrea sera renversé par un vote hostile du Parlement, et l'on ne sait encore quand Messieurs les députés italiens jugeront à propos de clore la discussion.

Voici que la Prusse se prépare sans bruit à faire un coup d'éclat. En vertu d'un vote récent, les dépenses du département des affaires étrangères sont portées au budget de la confédération du Nord. Tous les Etats de cette confédération se trouvent représentés à l'étranger par les ministres et ambassadeurs prussiens. Or, M. de Bismark a décidé, que ces représentants allaient prendre le titre d'ambassadeur de la confédération du Nord; de sorte que tous les gouvernements auprès desquels ces nouveaux titulaires seront accrédités, auront, par ce seul fait, reconnu la confédération du Nord. On se demande, non sans une curiosité toute naturelle, ce que fera la France dans cette circonstance. La question est d'autant plus délicate qu'on annonce la prochaine entrée du Grand-Duché de Bade et de la Hesse dans la confédération du Nord.

Le Corps législatif a fixé à jeudi l'ouverture de la discussion sur la loi militaire; on a remarqué que l'opposition n'avait soulevé aucune objection; cela se conçoit: elle a jugé inutile de rouvrir le débat sur la priorité à donner à telle ou telle loi, et elle ne pouvait demander un ajournement, car elle ne voudrait pas s'exposer au reproche de conseiller des lois à la Chambre. On ne sait si la loi pourra être votée avant Noël: ce n'est pas probable. Il y a un grand nombre d'orateurs inscrits: on a prétendu qu'il fallait s'attendre à soixante discours; c'est une exagération, mais il pourrait bien y en avoir la moitié.

M. Berryer a accepté de remplacer M. Schneider, pour compléter le tribunal d'honneur qui doit juger l'incident Kerveguen. Le choix est excellent et a été approuvé par tout le monde. L'âge et le caractère de M. Berryer donneront plus d'autorité à l'arrêt qui sera rendu. Nul doute d'ailleurs qu'il ne soit adopté à l'unanimité. Les cinq arbitres entendront les deux partis; mais nous ne voyons pas qu'il soit ouvert une enquête publique.

Il n'est plus question de la dissolution de la Chambre dont on essayait de parler beaucoup, il y a huit jours. Je crois pouvoir vous affirmer que jusqu'à présent, l'intention du gouvernement n'est pas de faire appel au pays.

On a reçu ici de très-mauvaises nouvelles de la santé de M. de Lamartine: la pensée et le corps s'affaissent en même temps.

Une dépêche nous apprend que sur les onze brigands jugés par la Cour d'Assises d'Aix, quatre ont été condamnés à mort; les autres aux travaux forcés à temps et un seul acquitté. Ce procès a été suivi partout avec le plus vif intérêt. Ces bandits auraient voulu importer en France le brigandage italien; les populations du Midi préfèrent laisser à nos voisins ce produit national.

On annonce pour samedi le premier numéro du journal *Satan*; il choisit bien son jour car c'est aussi le jour du premier bal de l'Opéra...

CH. CAHOT.

Paris, 18 décembre.

Le *Moniteur* ne publie pas la note dont parlait hier soir la *Presse*; il se borne à publier la circulaire que le préfet de police vient d'adresser aux divers commissaires de police de Paris. Cette circulaire engage les fonctionnaires à faire tout leur devoir, mais rien que leur devoir; elle est en même temps une réplique plus ou moins juste, adressée aux journaux qui, dans ces derniers temps, ont soutenu avec énergie les droits de la liberté individuelle.

Les nouvelles de l'extérieur sont complètement nulles, et l'on trouve ici que les députés de Florence sont bien bavards: Quand on parle tant, c'est qu'on n'ose pas agir. Le bulletin hebdomadaire du *Moniteur* ne fait qu'analyser et apprécier des faits connus. On peut remarquer seulement que le petit *Moniteur* ne dit pas un seul mot de cette conférence dont le *Constitutionnel* essaie ce matin de démontrer que la réunion est encore possible. Il nous semble que le *Constitutionnel* se honte les yeux pour ne pas voir les faits. Il n'est pas un homme politique sérieux qui aujourd'hui conserve sérieusement l'espoir d'une réunion de plénipotentiaires pour régler la question romaine.

L'attention publique semble vouloir s'attacher particulièrement à la loi sur l'armée. Ce n'est pas exagérer que dire que depuis le rétablissement de l'Empire, c'est la loi la plus grave qui ait été présentée à l'examen du Corps législatif. On dit que beaucoup de députés vont profiter de cette circonstance pour prendre une attitude, c'est-à-dire se prononcer nettement en vue des élections prochaines. Nous ne voyons là rien que de très-naturel. Il paraît de toute impossibilité que la loi puisse être votée avant Noël: et il a été formulé des amendements dont quelques uns pourraient amener des renvois à la commission. On pense donc que la discussion se trouvera scindée en deux parties.

Vous pouvez constater qu'on s'occupe beaucoup du remaniement des circonscriptions territoriales. Déjà on calcule que plusieurs grands centres pourront envoyer un député de plus à la Chambre. Mais c'est à tort qu'il a été affirmé que le département de la Seine n'aurait toujours

que dix députés. La révision des circonscriptions n'est pas encore faite; par conséquent on ne sait rien de précis à ce sujet.

Du reste, les cancons vont leur train; on ne s'est pas contenté de prédire une prochaine dissolution du Corps législatif, on prête au gouvernement des intentions absurdes. C'est ainsi qu'on a imprimé que M. de la Valette donnerait sa démission de sénateur pour se porter, avec l'appui du gouvernement, candidat aux élections en opposition avec M. Thiers.

A propos de M. Thiers, il n'est pas certain qu'il soit réélu à Paris; mais nul doute qu'il soit élu dans le Nord. M. de Girardin doit se porter candidat dans la circonscription où M. Darimon aura le bon esprit de ne pas solliciter le suffrage de ses anciens électeurs. Je n'ai pas besoin d'être sorcier pour vous affirmer que M. de Girardin ne sera pas élu. Le premier parisien venu vous en donnerait la raison. Mais nous n'en sommes pas encore là.

Je crois qu'il faut que les parisiens prennent leur parti: les droits d'octroi sur les vins ne seront pas diminués, malgré les *bonnes intentions* de M. Haussmann. La ville a des charges trop lourdes pour diminuer ses recettes.

On dit que les membres du tribunal d'honneur constitué pour juger l'incident Kerveguen, reçoit de toutes parts des renseignements presque tous hostiles aux deux journalistes députés. Dans le monde du journalisme, on est quelque peu inquiet de la conclusion que peut avoir cette affaire.

C'est au mois de février qu'aura lieu la double réception de M. Jules Favre et du R. P. Gratry à l'Académie française. Le premier a déjà remis à M. Vitet le manuscrit de son discours. La double réception pour les fauteuils de MM. Florens et Ponsard aura lieu en Mars.

Le Théâtre Français donne ce soir la 4^e représentation de la pièce de M. Laya dont le titre définitif est *Madame Desroches*.

CH. CAHOT.

On écrit de Londres:

« Il y a une véritable panique, à Londres, au sujet des fénians et il court les bruits les plus absurdes. Mais il n'y a pas moyen de raisonner. Les Anglais pensent que la police et le gouvernement ne disent pas tout ce qu'ils savent. Ce soir le bruit courait que Manchester était en feu. »

Un projet de loi très-utile et que nous voudrions voir discuter le plus tôt possible, c'est celui des caisses d'assurances à créer pour les ouvriers; l'une en cas de décès et l'autre en cas d'accidents résultant de travaux agricoles et industriels. La commission s'est réunie jeudi. Les petites assurances par l'Etat rendent de très-grands services en Angleterre. Avec un versement annuel de très peu d'importance tout individu peut s'assurer une retraite, ou en cas de mort sauver de la misère sa veuve et ses enfants. En France, les grandes compagnies se soucient peu de petites assurances sur la vie, et, bien qu'il se soit fondé dans ces dernières années une caisse d'assurance contre les accidents, il est peut-être nécessaire que le gouvernement, par son initiative, donne une forte impulsion à des institutions dont la puissance moralisatrice est si grande.

(Epoque.)

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE.

VILLE DE ROUBAIX.

AVIS AUX ELECTEURS.

Le travail préparatoire pour la révision de la liste générale des Elections s'opère durant le présent mois de décembre; tout citoyen dont le nom ne figure pas sur la liste de 1867, sera admis à réclamer son inscription en justifiant:

- 1^o Qu'il aura accompli sa 21^e année, à l'époque du 31 mars 1868;
- 2^o Qu'il a pris domicile en cette ville, antérieurement au 1^{er} octobre dernier;
- 3^o Qu'il ne se trouve dans aucun des cas d'incapacité prévus par les articles 15 et 16 du décret organique du 2 février 1852;

Ces justifications pourront être faites au moyen de certificats délivrés par le Bureau central de police.

Pour mettre les Electeurs à même de vérifier l'exactitude de la liste électorale en ce qui les concerne respectivement un extrait de cette liste a été adressé à chacun d'eux avec invitation, pour le cas où il y aurait des rectifications ou des additions à faire à son inscription, de les indiquer sur ledit extrait et de le renvoyer à la Mairie avant le 25 décembre courant.

Tous les citoyens qui n'auraient pas reçu semblable avertissement doivent se considérer comme ne figurant pas sur la liste électorale et sont instamment invités à ne point négliger de réclamer leur inscription dans le délai légal.

Mairie de Roubaix, le 18 décembre 1867.

Le Maire,
C. DESCAT.

On s'occupe en ce moment, dans tous les cantons de l'Empire, des préparatifs de la prochaine inscription. Les jeunes gens nés du 1^{er} janvier au 31 décembre 1847 sont invités à se rendre ou à se faire représenter à la mairie où se trouve le domicile de leur père ou de leur mère, à

elle est veuve, ou de leur tuteur, pour y effectuer les délibérations nécessaires à leur inscription sur les tableaux de recrutement de la classe de 1867.

Ceux qui seraient mariés, veufs, engagés, expatriés, ou dans un cas d'exemption ou de dispense, ne sont point exempts de cette formalité.

Les tableaux de canton seront publiés l'un des premiers dimanches de janvier, et le tirage au sort aura lieu, comme d'habitude, en février ou en mars 1868.

VILLE DE ROUBAIX. — GRANDS TRAVAUX D'UTILITE PUBLIQUE. — JURY D'EXPROPRIATION. — DECISIONS.

(Grande Place. — Suite et fin.)

13. Propriétaire : Duhamel; offre : 80,000 fr.; demande : 417,515 fr.; allocation : 235,000 fr.
Occupateurs : Cateau - Duvivier; offre : 20 fr.; demande : 20,000 fr.; allocation : 5,000 fr. — Ramaert; offre : 50 fr.; demande : 40,000 fr.; allocation : 10,000 fr. — Anastasie Beuscart; offre : 20 fr.; (absente). — Sabine Montagne; offre : 20 fr.; demande : 400 fr.; allocation : 150 fr. — Aurélie Dubois; offre : 20 fr.; demande : 400 fr.; allocation : 150 fr. — Ursule Desmettre; offre 20 fr.; demande : 200 fr.; allocation : 150 fr. — Marguerite Lepers; offre 20 fr.; demande 200 fr.; allocation : 150 fr.; — Louis Becqueriau; offre : 20 fr.; demande : 200 fr.; allocation : 150 fr. — Jules Catoire; offre : 20 fr.; demande : 200 fr.; allocation : 150 fr. — Bernadine Maes; offre : 20 fr.; (absente). — Elise Florin; offre : 20 fr.; demande : 200 fr.; allocation : 150 fr. — Blanquart; offre : 500 fr.; demande : 40,000 fr.; allocation : 3,000 fr. — Henri Bodin; offre : 50 fr.; demande : 4,000 fr.; allocation : 300 fr. — Bertunerman; offre : 50 fr.; demande : 4,000 fr.; allocation : 300 fr.
14. Liénaert et les hospices; offre : 35,000 fr.; demande : 108,323 fr.; allocation : 75,000 fr. dont 17,046 fr. pour les hospices.
15. Dumont-Cocheux; offre : 18,000 fr.; demande : 63,295 fr.; allocation : 41,000 fr. dont 9,060 pour les hospices.
16. Carré-Desfontaines et les hospices; offre : 12,200 fr.; demande : 44,500 fr.; allocation : 25,000 fr. dont 6,790 fr. pour les hospices.
17. Occupeur : Wattel, brasseur; demande : 9,000 fr.; allocation : 3,000 francs.
17. Derrevaux-Tiberghien et les hospices; offre : 16,600 fr.; demande : 49,400 fr.; allocation : 33,000 fr. dont 5,420 fr. 92 c. pour les hospices.
18. Grimoprez Bossut; offre : 8,300 fr.; demande : 84,940 fr.; allocation : 41,442 fr.

M. Bourbier, conseiller municipal, nous adresse la lettre suivante :

Roubaix, 18 décembre 1867.

Monsieur le Rédacteur,

Veillez donner place dans votre plus prochain numéro à ces quelques lignes, en réponse à la lettre de M. Létocart, publiée dans votre journal de ce jour, à propos du service des travaux municipaux.

A force de tourner dans le même cercle, M. Létocart s'y est enfoncé à ne plus vouloir en sortir. J'aime à croire qu'il se fait illusion.

Depuis, qu'il se cramponne à son idée fixe, et qu'il persiste, en se gardant bien de discuter les arguments de ses contradicteurs, n'est-ce pas là une tactique, pour faire croire à tous ceux qui ne connaissent pas le fond de la discussion, que lui seul a raison ?

J'en appelle à tout homme sérieux qui a lu avec attention mon rapport; il y verra que M. Létocart a complètement déplacé la question.

En effet, il a soin de publier ce qu'il a dit après la lecture du rapport; mais il passe sous silence ce que je lui ai répondu.

Ma réponse, la voici :

Que la commission d'enquête n'avait pas eu à s'occuper, par les motifs qu'elle a exposés, de ce qu'avait coûté le service des travaux municipaux en 1863, 1864 et 1865, mais bien de ce qu'il coûte depuis 1866;

Que depuis lors, il ne coûte que 3 1/4 p. 0/0 au lieu de 8 0/0 comme le prétend mon adversaire, et qu'en conséquence, le Conseil municipal doit maintenir ce service, et passer outre à l'égard de la proposition de M. Létocart.

Telles sont les conclusions qui ont été adoptées, je le répète, par 21 voix contre 3, quoi qu'en dise, M. Létocart, et cela par un vote dont M. le Maire a eu soin de faire la contre-épreuve.

Veillez agréer, Monsieur, mes sincères salutations.

BOURBIER,
Conseiller municipal.

Il est désormais positif que nous allons pouvoir affranchir les dépêches télégraphiques ainsi que nous affranchissons les missives postales. Cela résulte de l'avis suivant, publié par le *Moniteur* :

A partir du 1^{er} janvier prochain, des timbres-dépêches, destinés à l'affranchissement des dépêches télégraphiques, seront mis à la disposition du public. Le prix et la couleur de ces timbres ont été déterminés ainsi qu'il suit :
25 centimes, rouge carmin;

50 centimes, vert ;
1 franc, chamois ;
2 francs, violet.

En règle générale, l'affranchissement au moyen de timbres-dépêches sera obligatoire. Le public aura la faculté de jeter les dépêches, ainsi affranchies, dans des boîtes disposées à cet effet, ou de les déposer aux guichets des bureaux et de réclamer un reçu constatant le dépôt. Si le prix de la dépêche dépassait la somme de 10 francs pour la France, et de 20 francs pour l'étranger, l'affranchissement aurait lieu au guichet et en argent.

Les dépêches intérieures déposées aux guichets et les dépêches internationales, même jetées dans les boîtes, ne seront transmises que si elles sont intégralement affranchies. Si des dépêches intérieures jetées dans les boîtes étaient insuffisamment affranchies, le destinataire devrait acquitter le complément de la taxe, plus une surtaxe de 50 centimes; s'il y avait refus de sa part, la dépêche serait mise au rebut.

La transmission n'aura pas lieu d'ailleurs si la dépêche ne porte aucun timbre d'affranchissement.

Toute dépêche rédigée en langue étrangère, qui sera déposée dans une boîte, devra être accompagnée de la traduction en français.

Il est essentiel que les expéditeurs écrivent leurs dépêches très-lisiblement; il est également nécessaire qu'ils inscrivent leur adresse sur la minute des dépêches.

Le public trouvera dans les bureaux télégraphiques tous les renseignements dont il pourra avoir besoin.

En vertu d'une ordonnance de M. le premier Président de la Cour impériale de Douai, les assises du Nord s'ouvriront à Douai le lundi 3 février prochain, sous la présidence de M. Decaudaveine, conseiller à la Cour impériale de Douai, chevalier de la Légion d'honneur. — MM. Devinck et Honoré siégeront en qualité de juges assesseurs.

Notre marché au poisson continue à être bien approvisionné aussi souvent que possible et à des prix raisonnables. A Roubaix, comme dans les grandes villes, beaucoup de familles font usage du poisson, en dehors des jours maigres; nos ménagères peuvent désormais compter sur cette nouvelle source d'alimentation. La direction du marché ayant été confiée à M. Roche, il n'y avait pas à douter un instant du succès de l'organisation. M. Roche, d'ailleurs, d'excellents antécédents et l'on se plaît à rendre justice à l'esprit de conciliation dont il fait preuve envers les contribuables tout en défendant les intérêts que la commune lui a confiés.

On nous prie d'annoncer qu'un agrandissement vient d'être terminé à l'établissement de bains, rue St-Antoine. Il y a maintenant des cabinets chauffés. Prochainement, on établira quelques appareils pour lesouches.

La nuit dernière vers trois heures un quart, un commencement d'incendie s'est déclaré dans un magasin d'épicerie, tenu par la dame Leman, Grande-rue, près l'Abattoir. Les secours ont été apportés par les voisins qui se sont rendus maîtres du feu en très peu de temps; les pompiers qui accouraient ont rebroussé chemin en apprenant que tout était fini.

La perte est pourtant assez considérable; on l'évalue à plusieurs milliers de francs. Il y a assurance.

Nous avons rapporté le vol commis il y a quelque temps, au hameau du Breucq, dans l'établissement de MM. Descat frères. On avait enlevé, nos lecteurs se le rappellent, plusieurs pièces d'étoffes d'une assez grande valeur. D'autres vols avaient aussi été commis à des époques antérieures. L'auteur de ces méfaits vient d'être arrêté. Il se nomme Isidore Luc. Depuis vingt-cinq ans, il était employé comme veilleur de nuit chez MM. Descat. A Wasquehal et aux environs, on le craignait généralement, car on le considérait comme un homme dangereux. Les gendarmes qui l'ont mis en arrestation, ont trouvé chez lui un pistolet, un stylet et un couteau-poignard.

An cœur de la vieille Angleterre, en face des hautes et belles collines de Costwall qui séparent les eaux de la Tamise de celles de la Severn, aux bords de l'Évon, chanté par Shakespeare, le duc d'Aumale a couronné le coteau de Woodnorton à Eresham par une chapelle élégante destinée aux catholiques dissimulés dans ce pays protestant, qui, pour entendre l'office divin, devaient faire naufrage, quatre ou cinq lieues, — et qui les faisaient.

L'architecte de cette chapelle, due au talent élégant de M. Duban, est d'une grande simplicité. Sa décoration intérieure est à la fois noble et sévère. La pensée généreuse qui avait voulu l'œuvre a présidé à son exécution. Mais de cruels malheurs, la mort inattendue d'un fils bien-aimé, vinrent changer les intentions premières. L'effet lumineux et clair dut s'assombrir, et la peinture discrète n'y fut admise que pour rappeler que les grandes douleurs n'épargnent personne.

La Vierge, au-dessus de l'autel, serre dans ses bras son fils qui vient d'expirer; et, dans deux vitraux voisins, le duc, la duchesse d'Aumale et le duc de Guise à genoux contemplant cette scène terrible, les yeux humides encore, mais résignés. L'art, quel qu'il soit, quand il cherche